Le mariage de M. Claude Casimir Périer

Paris, 31 octobre. — Ce matin, à onze heures, a eu lieu à la mairie du 8e arrondissement le mariage de M. Claude Casimir-Périer et de Mme Simone.

Les témoins étaient : pour M. Claude Casimir-Perier, MM. Gabriel Séailles, professeur à la faculté des lettres, et Maurice Recius, chef du secrétariat particulier du garde des sceaux ; pour Mme Simone, Mme Louis Révelin et M. Julien Benda.

Les témoins seuls assistaient à la cérémonie.

Après avoir uni les deux époux, M. Roger Allou, maire du 8e arrondissement, a prononcé l'allocutio suivante :

Madame, vous êtes une artiste célèbre. Votre apparition sur une de nos scènes les plus parisiennes, à un âge où les débuts ne donnent en général que des espérances, fut une révélation. Talent essentiellement personnel et original, nature ardente, passionnée, convaincue, vous avez représenté avec une singulière intensité d'expression et de vie les héroïnes de ce théâtre moderne, un peu brutal peut-être, mais doué d'une force dramatique incontestable et qui plaît au public parce qu'il sait l'intéresser et l'émouvoir. Votre succès fut éclatant.

Il ne faudrait pas croire que seuls des dispositions exceptionnelles et des dons naturels très rares vous ont permis d'acquérir en quelques années une réputation enviée.

Vous avez beaucoup travaillé. Vous vous plaisez particulièrement aux ouvrages de l'esprit. Les leçons les plus sérieuses ont toute vos préférences. Enfin, vous aimez passionnément la poésie. Et c'est avec joie, vos amis le savent, que vous vous préparez à interpréter l'un des principaux rôles dans l'œuvre prochaine, impatiemment attendue, d'un illustre auteur dramatique.

Ces nobles qualités intellectuelles, vous les avez rencontrées au plus haut degré chez celui que vous avez choisi et elles n'ont pas peu contribué à vous rapprocher.

Vous portez, monsieur, un nom illustre. L'histoire de votre famille est liée intimement à celle de notre pays. Vos ancêtres ont rendu à la France des services signalés. Je salue respectueusement ces grandes mémoires.

Vous avez fait de fortes études dans ce vieux lycée Condorcet, dont le souvenir m'est resté si cher. C'est là que votre esprit s'est formé, s'est mûri au contact des bonnes lettres et des fortes pensées, sous la direction d'éminents professeurs. Vous aussi, vous savez apprécier les grands travaux scientifiques. Je n'en veux pour preuve que la présence à vos côtés aujourd'hui même du maître de la faculté des lettres dont le nom est universellement connu et qui occupe une des premières places dans notre haut enseignement.

Mais si vos esprits s'accordent et se comprennent, vos cœurs sont bien près l'un de l'autre. Laissez les se parler librement. Qu'ils ne restent jamais silencieux. Le vrai bonheur est à ce prix. C'est celui que vous attend.

Les marins français à Naples

LES TOASTS

Naples, 31 octobre. — A la réception d'hier soir, le syndic de Naples, portant un toast à l'amiral Aubert, a déclaré que la ville de Naples n'oubliera jamais ce que la marine française et la nation française ont fait pour les infortunées victimes du tremblement de terre qui a uni toutes les nations civilisées dans un admirable élan de solidarité humaine.

Le syndic a porté un toast à M. Fallières et à la magnifique flotte française.

L'amiral Aubert s'est déclaré heureux et fier d'être venu à Naples, qu'il ne connaissait pas. Il a ajouté qu'il était, ainsi que tous ses officiers et ses marins reconnaissants des délicates attentions dont tous ont été l'objet. L'amiral a adressé ses remerciements au ministre de la marine ; puis il a fait l'éloge de la population de Naples qui a offert une hospitalité si cordiale aux marins français.

L'amiral a fait des vœux pour la prospérité de la belle cité de Naples et il a terminé en disant que les Français font également des vœux pour la grande nation sœur, ainsi que pour son roi et sa reine bien aimés.

L'affaire Steinheil

MEG AUX ASSISES. — AVANT LE PROCES

Paris, 31 octobre. — Il serait impossible de consigner tous les bruits, tous les potins de couloir qui circulent actuellement au Palais, à la veille de la sensationnelle ouverture du procès Steinheil.

Bornons-nous seulement à quelques faits précis : on communiquait, hier matin, le chiffre auquel s'élèvent actuellement les frais de l'affaire, qui n'est, en fait, pas encore engagée : 27,000 francs environ. Ajoutez à cela ce que coûteront les débats eux-mêmes, les taxes aux témoins, les frais de procédure supplémentaire, etc. ; la justice est évidemment gratuite en France !

On s'étonnait, d'autre part, des rigueurs inusitées qui sont prises pour interdire l'accès de la salle de la cour d'assises pendant les débats. On se livrait même, à ce sujet, à des suppositions plus fantaisistes les unes que les autres. Répétons que le public sera admis à pénétrer dans l'espace (d'ailleurs bien restreint) qui se trouve, au fond de la salle, derrière le banc des témoins. Mais, aussitôt rempli, les portes en seront immédiatement closes.

Le parquet a d'ailleurs prévu l'éventualité à peu près certaine d'une queue, d'une véritable queue, comme au théâtre, où, pour mieux dire, comme aux séances académiques.

On estime qu'il est fort possible, en effet, que des curieux de haute marque emploient leur moyen habituel qui consiste à envoyer, ainsi que cela se pratique aux réceptions des académiciens, leurs domestiques pour retenir leurs places dans le cordon des personnes qui stationnent en attendant l'ouverture des portes, ou plus simplement à louer des gens à cet effet qui cèdent leur tour au moment voulu. De sérieuses mesures seront prises pour éviter des marchandages qui, étant donnée la circonstance, deviendraient scandaleux.

Seul le huis clos, qu'il est impossible de prononcer dans le cas actuel, pourrait permettre le refus de toute espèce de public. Seront admis naturellement les avocats, les stagiaires, qui ne sont certes pas ceux qui font le moins de bruit, les magistrats siégeant à Paris et les journalistes qualifiés par leurs fonctions pour assister aux débats.

Il paraît que les magistrats siégeant en province, y compris ceux du ressort de la cour d'appel de Paris, ne seront pas acceptés — à l'exception du procureur de la République de Versailles. Dans le cas où le procès serait cassé, l'affaire, en effet, pourrait être renvoyée devant le jury de Seine-et-Oise. Mesure d'ailleurs parfaitement absurde, car c'est fixer à l'avance, à la cour de cassation, le jury qui devra être désigné en cas d'annulation de la procédure.

Le roman de la jeune fille aux bijoux

La justice française l'éclaircira

Berne, 31 octobre. — Il y a quelques jours, une jeune fille d'origine française, prétendant se nommer Dessagne, arrivait aux Verrières et s'installait à l'hôtel Terminus.

Quand il fallut régler sa note, elle déclara à l'hôtelier que, se trouvant sans argent, elle lui remettrait en garantie ses bijoux, se composant de huit bagues en or, plusieurs sautoirs et divers bibelots entièrement neufs.

La provenance de ces bijoux ayant paru suspecte à l'hôtelier, celui-ci en avisa aussitôt la police, qui mit la jeune fille en état d'arrestation.

Interrogée par le commissaire, elle déclara qu'elle avait été enlevée, il y a cinq mois, par une troupe de romanichels qui l'avaient ensuite séquestrée. C'est au moyen de ses draps de lit qu'elle serait parvenue à s'enfuir pour venir échouer aux Verrières.

Ces déclarations n'ayant pas paru suffisantes au magistrat, la jeune fille a été remise, aujourd'hui, à la Sûreté française.

LE CRIME DE PONTIVY

Marcel Le Brigand proteste toujours de son innocence

Pontivy, 31 octobre. — Le mystère qui enveloppe cette troublante affaire s'épaissit chaque jour. Le long et minutieux interrogatoire qu'a fait subir le juge d'instruction, M. Huérou-Kérizel, à Marcel Le Brigand, n'a donné aucun résultat. L'étudiant n'a pas un instant varié de son attitude calme et ironique, ayant réponse à tout, discutant de pied ferme, point par point, les diverses charges de l'accusation. Et l'opinion de ceux-là qui l'ont vu est qu'il n'est pas coupable, ou alors c'est un rude joueur.

L'étudiant, interrogé sur l'emploi de son temps le soir du crime, a protesté qu'il n'avait pas quitté sa chambre de Lochrist-Hennebont. Et, sur ce point, il est d'accord avec sa mère, qui déclare l'avoir embrassé à huit heures du soir.

Reste à voir si, en moins de deux heures, Marcel Le Brigand a pu couvrir la distance de 40 kilomètres qui sépare Lochrist-Hennebont de Pontivy.

UNE CHARGE ACCABLANTE CONTRE LE BRIGAND

Quimper, 31 octobre. — Le commissaire de police d'Hennebont a reçu les déclarations de deux charretiers faisant le service du courrier entre Baud et Hennebont. Ceux-ci déclarèrent que, dans la nuit du crime, entre une heure et deux heures du matin, ils rencontrèrent, à 1 kilomètre de Baud, un cycliste exténué et sa machine hors d'usage. Il était sur la route venant de Pontivy. Ils le transportèrent jusqu'à 2 kilomètres d'Hennebont. Là, le cycliste descendit, remercia les charretiers et continua à pied la route, disant se rendre à Pontscorff, chez sa mère. Les charretiers ont reconnu Le Brigand dans l'individu qu'ils transportèrent et ont confirmé les déclarations du commissaire adjoint de la police mobile de Nantes.

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

UNE MERE ET SA FILLE SE SUICIDENT

Paris, 31 octobre. — Mme Arnoux, demeurant 20, place Dauphine, et sa fille Germaine, âgée de 24 ans, ont tenté, aujourd'hui, de se suicider en absorbant du laudanum.

Mme Arnoux a succombé. Sa fille a été transportée sans connaissance à l'Hôtel-Dieu.

Sujette depuis de nombreuses années à de fréquentes crises d'épilepsie, Mme Arnoux avait résolu, depuis quelque temps, de mettre fin à ses jours.

Elle avait déjà fait part à son mari de sa fatale intention.

Hier, profitant de l'absence de ce dernier, elle se rendit à l'hôpital de la Salpêtrière, où sa fille est internée depuis six ans.

Elle demanda et obtint l'autorisation de l'amener avec elle, sous prétexte d'essayer des vêtements.

Ce matin, Mme Arnoux fit boire à sa fille, qui est inconsciente, du laudanum et elle-même en absorba une certaine quantité.

Le mari, à midi, en rentrant pour déjeuner, s'aperçut du drame. Sa femme était déjà morte.

TUÉ D'UN COUP DE FAULX

Lucerne, 31 octobre. — La justice lucernoise vient de mettre en état d'arrestation trois frères, âgés de dix-huit à vingt-quatre ans, du nom de Stirnimann, inculpés de meurtre sur la personne d'un jeune père de famille, Xavier Gassmann, trente-quatre ans. Gassmann rentrait à la maison, à la tombée de la nuit, après avoir fauché ; il portait sa faulx sur l'épaule. Au moment où il passait devant la maison des Stirnimann, le chien de ceux-ci, excité par ses maîtres, se précipita sur Gassmann. Celui-ci se servit de sa faulx pour tenir l'animal en respect. Alors un des frères Stirnimann courut sus à Gassmann et tenta de le jeter à terre : ce fut lui qui mordit la poussière ; Gassmann avait jeté sa faulx pour faire face à son adversaire.

Un frère de celui-ci vint à la rescousse et jeta des pierres à Gassmann, qui fut atteint à la tête ; enfin, le troisième frère Stirnimann intervint à son tour ; saisissant la faulx de Gassmann, il lui en porta un coup formidable à la jambe. Aux cris du blessé, on accourut des maisons voisines ; Gassmann, qui baignait dans son sang, fut transporté chez lui, puis à l'hôpital de Lucerne, où il subit l'amputation de la jambe et succomba peu après. Il laisse une veuve et six enfants. Les trois vauriens sont arrêtés. Ils sont garçons d'hôtels et se trouvaient en congé à la maison paternelle.

L'Affaire Gubata

Les antécédents des escrocs

Paris, 31 octobre. — En dehors des indications recueillies au cours de la perquisition d'hier, le service de la sûreté a reçu sur les inculpés des renseignements complémentaires : « l'archiduc » n'est autre qu'un ancien cuisinier qui, à Vienne, se faisait appeler Otman Gubata et qui s'est livré, dans cette ville, à plusieurs escroqueries. Il a connu la « comtesse » veuve Von Berk en Amérique. Sa mère est une veuve de fonctionnaire de Linz (Haute-Autriche), dénuée de toute fortune.

Il commença sa carrière aventureuse à l'âge de quinze ans. Ses parents l'envoyèrent en Amérique, pour se débarrasser de lui. Il fit la connaissance d'une fille-mère qui lui paya le voyage ; Gubata lui mangea ses économies et l'abandonna à Chicago.

Il gagna ensuite la confiance d'un garçon de café, qui lui paya le voyage de San-Francisco. Après lui avoir également mangé ses économies, il l'abandonna à son tour.

A New-York, Gubata vécut d'escroqueries, pendant quelque temps, et vint ensuite en Europe. Après avoir passé quelques semaines à Paris, il retourna en Amérique.

Sur le paquebot, il fit la connaissance d'une comtesse qui l'établit à New-York, dans un grand hôtel, où il vécut à ses dépens.

Le mauvais temps

LA TEMPETE A BREST. — DEUX MORTS

Brest, 31 octobre. — La mer est grosse au large.

Le bateau sardinier « 325 », d'Audierne, s'est brisé sur les roches de Penze[illegible]

L'équipage s'est sauvé à la nage.

Le dundee « Britannia » a sombré à Saint-Michel-en-Grève. Le préposé en chef des douanes, Lepuech, s'est noyé.

Brest, 31 octobre. — Un accident mortel s'est produit à bord du « Magellan », annexe de la « Bretagne », école des mousses. Un matelot gabier, Lemée, du quartier de Dinan, est tombé à la mer et a coulé à pic, ayant été pris dans un remous.

Les recherches faites pour retrouver le cadavre sont restées infructueuses.

Les Libres-Penseurs manifestent en l'honneur de Ferrer

Paris, 31 octobre. — Une manifestation de protestation organisée contre l'assassinat de Ferrer par la Fédération nationale des libres-penseurs de France a eu lieu cet après-midi, au pied du monument élevé à Montmartre, au chevalier de La Barre.

Les libres-penseurs parisiens avaient répondu nombreux à l'appel qui leur avait été adressé.

A 3 heures et demie, M. Victor Charbonnel prit la tête du cortège, qui défila devant le monument du chevalier de La Barre.

Une couronne fut ensuite déposée sur le monument, au nom de la « Libre-Pensée Universelle » et les manifestants se dispersèrent sans le moindre incident.

DEMANDEZ PARTOUT
Notre Almanach 1910

(Voir l'annonce en sixième page)

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le Conseil national du Parti socialiste

LA QUESTION DES VERSEMENTS DES DEPUTES A LA CAISSE DU PARTI

Paris, 31 octobre. — La troisième réunion plénière annuelle du Conseil national du parti socialiste unifié s'est ouverte à 10 heures dans les salons de la Porte-Dorée, avenue Daumesnil, sous la présidence de M. Cheradame.

Dans l'assistance, on remarquait la présence de MM. Jaurès, Jules Guesde, Vaillant, Varenne, Sembat, Allemane, Delory, Groussier, députés, etc.

Cent trente délégués de province étaient présents.

Cette première réunion a été consacrée au débat et à l'examen de nombreux rapports émanant de Fédérations de province ayant trait à la vie intérieure du parti.

Le Conseil national doit discuter le rapport de la commission administrative permanente sur les versements des députés à la caisse du Parti.

Les députés qui ont été signalés déjà dans les derniers conseils nationaux comme n'ayant pas effectué tous leurs versements sont dans la même situation vis-à-vis de la caisse du Parti.

Les délégués du Loir-et-Cher, de la Meurthe-et-Moselle déposent une proposition suivant laquelle les députés qui n'auraient pas effectué l'intégralité de leurs versements d'ici le 31 décembre, seraient exclus du Parti.

Le citoyen Jaurès propose une motion portant que les députés qui seraient débiteurs de la Caisse du Parti, trois mois avant les élections, ne pourraient plus être candidats du Parti.

Ces deux propositions sont longuement développées.

On passe au vote.

La motion des délégués du Loir-et-Cher et de la Meurthe-et-Moselle est ADOPTEE.

Le conseil a ensuite adopté une motion protestant contre l'exécution de Ferrer et des autres militants tombés dans les fossés de Montjuich.

L'accident de la rue Tourlaque

Paris, 31 octobre. — La femme Chevalier, enterrée vivante hier rue de Tourlaque, n'a pu être ramenée à la surface malgré d'actives recherches.

Ce matin, le préfet de police, jugeant inutile, pour sauver une seule personne d'en sacrifier cent cinquante, a fait suspendre les travaux.

Le Préfet de la Seine va inviter le propriétaire de la maison portant le n° 14 de la rue de Tourlaque, qui repose sur une carrière de trente mètres de profondeur, à faire des piliers en béton pour assurer les assises de l'immeuble.

Ce n'est qu'après que ces travaux auront été effectués que l'on tentera de retirer la femme Chevalier.

On estime que la victime se trouve dans une crevasse au moins à 20 mètres de profondeur.

La typhoïde à Sedan

Paris, 31 octobre. — Des cas de fièvre typhoïde se sont déclarés au 147e de ligne caserné au quartier Mac-Donald à Sedan ; les prescriptions hygiéniques nécessaires ont été aussitôt prises pour enrayer la propagation de la maladie : les locaux ont été évacués pour être désinfectés.

Les marins français à Naples

Toutes les fêtes sont suspendues en raison du deuil du commandant Aubert

Naples, 31 octobre. — Une triste nouvelle est parvenue hier soir au chef d'état-major du vice-amiral Aubert, elle annonçait la mort de la fille du commandant de la flotte.

L'amiral fut prévenu avec des ménagements.

Ce matin, en raison de ce deuil, toutes les fêtes ont été suspendues.

Le banquet officiel qui devait avoir lieu ce soir a été décommandé.

Le duc d'Aoste a envoyé un aide de camp porter ses condoléances à l'amiral Aubert. Toutes les autorités civiles, militaires et maritimes sont venues s'inscrire à bord du « Saint-Louis ».

Ce matin, alors que la nouvelle de la mort de la fille du vice-amiral n'était pas encore répandue, 300 marins français et italiens sont allés faire une excursion à Pompéi.

LE DIRIGEABLE ITALIEN

Naples, 31 octobre. — Le dirigeable italien parti ce matin à 8 heures de Bracciano, est arrivé à Naples à 1 heure de l'après-midi rendre visite à l'escadre française.

Les escadres française et italienne, ainsi que toute la population napolitaine ont salué l'arrivée de l'aéronat par une imposante démonstration.

Le dirigeable est rentré ce soir à Bracciano après avoir effectué un parcours de 500 kilomètres.

Les obsèques de M. Léon Janet

Paris, 31 octobre. — Les obsèques de M. Léon Janet, député du Doubs ont eu lieu hier à midi et demi.

Le deuil était conduit par MM. Maurice Belin, René et André Janet, gendre et fils du défunt.

La Chambre des députés était représentée par une délégation ayant à sa tête MM. Clémentel, vice-président, et Saumandre, questeur.

Dans l'assistance on remarquait plusieurs ministres, notamment : MM. Millerand, Pichon, Georges Cochery, Georges Trouillot et René Renoult.

Le président du Sénat, le président du conseil, les ministres du commerce, de l'agriculture, du travail et de la guerre s'étaient fait représenter.

Les associations professionnelles et scientifiques auxquelles appartenait le député du Doubs avaient envoyé de superbes couronnes.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Montparnasse. Des discours ont été prononcés par MM. Alfred Lacroix, de l'Institut, vice-président de la Société géographique, et Marc Réville, député du Doubs.

M. de Bulow à Rome

Rome, 31 octobre. — Le prince de Bulow est arrivé ce soir à Rome.

Les Evénements d'Espagne

La rentrée du député Lerroux

Saint-Sébastien, 31 octobre. — Le député républicain Lerroux est passé ici cette nuit dans le sud-express. Il arrivera à Madrid ce soir à deux heures.

Interrogé, il a déclaré qu'étant absent d'Espagne depuis deux ans, il ne pouvait rien dire. Dans quelques jours, il ira à Barcelone réorganiser son parti.

Les garanties constitutionnelles seront rétablies à Barcelone dès que le gouvernement recevra avis conforme des autorités nouvellement nommées.

Les incidents de Grenoble

Grenoble, 31 octobre. — On annonce que le cours du professeur Odrec, contre lequel avaient manifesté les élèves du lycée, est suspendu.

Une enquête administrative est ouverte sur les faits d'antimilitarisme qui lui sont reprochés.

LA SANTE DE M. PIOT

Paris, 31 octobre. — La santé de M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, inspire de nouveau de vives inquiétudes. Voici le dernier bulletin rédigé par les médecins qui le soignent :

« L'état de santé de M. le sénateur Piot, après une période d'amélioration, s'est notablement aggravé dans ces derniers temps.

» L'alimentation est devenue très difficile.

» Etant donné l'âge du malade, la dépression progressive est des plus alarmantes. »

LA TSARINE EN ITALIE

Rome, 31 octobre. — Le « Messaggero » croit savoir que la tsarine viendra passer la fin de l'hiver en Italie, dans un château que la famille royale mettra à sa disposition.

D'autre part, j'ai entendu dire que le tsar viendra probablement chercher la tsarine ; à cette occasion, il visiterait Messine.

L'annexion de la Finlande à la Russie

Helsingfors, 31 octobre. — Les trente députés de la province de Viborg à la Diète finlandaise publient une protestation contre les plans d'annexion de cette province à la Russie, révélés par des informations de la presse russe.

La province comprend un demi-million d'habitants, un sixième de la population finlandaise. Réunie en 1811 à la Finlande dont elle fit partie intégrante jusqu'en 1821, elle a joui de la même Constitution que la Finlande, garantie par tous les souverains russes. Arracher de sa patrie finlandaise la population paisible et loyale de cette province serait un acte cruel et injustifiable. Les députés font appel aux promesses solennelles des souverains russes et au sentiment de justice du peuple russe.

Drame de la jalousie à Marchienne

UN JEUNE HOMME TUE, D'UN COUP DE REVOLVER L'ANCIEN AMI DE SA MAITRESSE

Charleroi, 31 octobre. — Le quartier de la Providence, à Marchienne, qui fut souvent le théâtre de sanglants exploits, a de nouveau été mis en révolution, hier après-midi, par un drame rapide et qui a coûté la vie à un malheureux ouvrier.

Une jeune fille de dix-huit ans, Angèle Mary, avait eu pour amant un maçon, Louis Pellegrin, âgé de trente ans, avec qui elle rompit toutes relations quand elle apprit qu'il était marié, et elle reporta ses faveurs sur un lamineur, Jules Strimelle, âgé de vingt-quatre ans, de Monceau-sur-Sambre.

Hier matin, Pellegrin était venu faire visite à Angèle Mary ; il lui fit sans succès des propositions et il venait de sortir quand arriva Strimelle, à qui Angèle fit part de ce qui s'était passé.

« C'est dommage, dit celui-ci, que je n'aie pas mon revolver, mais je vais le chercher ».

Strimelle revint l'après-midi, vers deux heures, armé de son revolver et porteur d'une douzaine de cartouches. Il appela : Louis ! Louis ! et Pellegrin, qui se trouvait chez un voisin, sortit en s'entendant hêler. Strimelle s'étant rendu au café Hoste, y fut rejoint par sa maîtresse et son rival. Pellegrin offrit un verre à Angèle Mary ; celle-ci le refusa et, après un échange de gros mots, elle gifla son ancien amant.

L'algarade se continua dans la rue ; Pellegrin répondit aux coups, saisit la jeune fille par les cheveux et ne la lâcha que sur l'intervention de Strimelle, qui lui donna un coup de poing.

Pellegrin ayant brandi le poing vers son rival, Strimelle, qui s'éloignait, fit demi-tour et, sortant son revolver, il tira sur Pellegrin. Le malheureux fut atteint à la gorge par le projectile ; la carotide fut tranchée. La mort fut foudroyante. Strimelle s'était enfui ; il jeta en courant son arme dans le canal, puis il rentra chez lui, où la police l'arrêta vers quatre heures.

Le meurtrier prétend n'avoir fait que se défendre, étant menacé. C'est un mauvais sujet, un longue-penne dangereux.

Le cadavre du malheureux Pellegrin, qui est marié et père de famille, a été transporté à la morgue.

Quant à Angèle Mary, cause involontaire de ce qui s'est passé, elle est tombée dans un sommeil cataleptique, auquel elle est sujette, et on ne pense pas qu'elle se réveillera avant plusieurs mois.

Le monument d'André Lemoyne

St-Jean-d'Angély, 31 octobre. — A 2 heures 1/2, avec un peu de retard, a commencé l'inauguration du monument de MM. Poisson et Peyronnet au poète André Lemoyne. La cérémonie était présidée par Charles Le Goffic et les discours sont prononcés par MM. de Saint-Arroman, Lucien Paté, etc.

Des vers d'André Lemoyne ont été lus devant le monument.

Ce matin, une plaque avait été placée sur la maison natale de Lemoyne et un pèlerinage a été fait au cimetière. Ce soir ont eu lieu banquet et concert.

La Maladie du Négus

Addis-Ababa, 31 octobre. — Le négus Ménélick a eu une nouvelle attaque d'apoplexie mais son état s'est amélioré. Néanmoins, il y a eu une réunion de tous les ras et le fils du négus a été proclamé héritier.

Il n'y a aucune agitation dans l'empire et la capitale est absolument calme.

Le mystère de Villers-Cotterets

Désiré Créjois n'est pas la victime

Villers-Cotterets, 31 octobre. — Il paraît assuré maintenant que le mystérieux cadavre trouvé non loin de la « Cave du Diable » n'est pas celui du nommé Louis-Désiré Créjois.

Le commissaire de police de Montargis vient en effet, de signaler à la Sûreté générale le passage de celui-ci dans un asile de nuit de cette localité.

Les élections dans le duché de Bade

Carlsruhe, 31 octobre. — Après tous les scrutins de ballottage, on peut indiquer comme suit la composition de la Diète du Grand-Duché de Bade : 26 députés du centre, 17 nationaux-libéraux, 2 conservateurs, 1 député de l'Union agricole, 1 libre-penseur, 6 démocrates, 20 socialistes.

Les chiffres de 1905 étaient : 28 députés du centre, 23 nationaux-libéraux, 3 conservateurs, 1 député de l'Union agricole, 1 libre-penseur, 5 démocrates et 12 socialistes.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE N. 91

FUALDÈS

PAR

Edmond LEPELLETIER

— Oui... mais non de vous empêcher de commettre un crime : il y a longtemps que le malheur des autres me laisse indifférent ; je n'en voulais qu'à nous...

— A moi ?

Vindrac, en prononçant ces deux mots, avait relevé le front, et une expression de mépris tordait sa lèvre...

Mais sans même prendre garde à ce subit changement de visage et de l'attitude du moine, Gastanbide se rapprocha de lui, le regarda droit dans les yeux, et reprit d'une voix sèche :

— Tu es l'assassin de Suzette !

Vindrac recula.

— Oui... j'ai cherché, j'ai fouillé partout. Je me suis rappelé, et j'ai toutes les preuves... C'est toi qui as tué ma fille ; ma pauvre petite Suzette, si gentille, si innocente ! Misérable, tu as souillé ce corps innocent d'enfant et tu as ensuite égorgé celle que tu avais outragée... Ne dis pas non, je le sais, j'en suis sûr... Ah ! j'ai mis du temps avant d'en être certain... Je ne voulais pas me tromper le jour où je me vengerais... puis la misère m'a tenu longtemps par ici, et j'allais à peine de temps en temps rôder autour du couvent... Mais enfin, te voilà ; tu es venu toi-même au-devant de ma vengeance...

Vindrac haussa les épaules à la vue de ce grand corps décharné, presque un cadavre, qui voulait se mesurer à lui.

Il fit geste pour l'écarter et regagner la rue des Hebdomadiers ; mais à peine eut-il touché les vêtements du mendiant, que ce dernier, les nerfs tendus, asséna sur le visage du moine un coup de poing qui laissa une marque.

Vindrac eut un cri de douleur et, fou de rage, fouilla promptement sous sa blouse, d'où il retira son lourd crucifix de cuivre...

Gastanbide, qui avait vu le mouvement, avait couru vers la crèche où était appendu le long crochet à pointe aiguë qui servait à tirer du foin pour le cheval.

Il le décrocha, et courut sur le moine qui levait son crucifix comme une masse.

Vindrac avant une arme trop courte du changer sa défense, parer les coups de crochet qui menaçaient sa poitrine.

Gastanbide, tenant le manche à deux mains, se baissa tout à coup et lança son arme en avant.

Frappé au ventre, Vindrac chancela.

Il dut s'appuyer à la crèche, et sa main lâcha le crucifix...

— Gastanbide ?... murmura-t-il en joignant les mains.

— Oh ! non, tu ne me tromperas pas avec tes mines hypocrites.

— Tu m'as assez puni !... Fais moi grâce et je t'enrichirai...

— Continue... ton agonie me fait plaisir... ta lâcheté m'intéresse... Ah ! je te connais bien, va ! As-tu fait grâce à ma fille ?... à tant d'autres ? Tiens ! Tu ne tueras plus personne...

Et le mendiant, frappant le moine en pleine poitrine, l'étendit à ses pieds...

Vindrac se releva encore une fois et poussa un grand cri d'appel qui fut entendu de Bastide et des autres...

Mais Gastanbide emporté par sa rage, l'écume aux lèvres l'acheva de plusieurs coups de sa pointe aiguë dans la poitrine, dans le ventre, dans le visage, au hasard...

Il s'acharnait encore sur le cadavre, quand la porte fut ouverte et que parurent sur le seuil Bastide, Jausion et Collard.

— Qu'est-ce donc ? firent-ils.

— Le moine est mort... il avait tué ma fille...

— Mais, qui es-tu ?

— Gastanbide le relieur...

— C'est toi qui as fermé la porte de l'écurie, quand nous sommes passés tout à l'heure ?

— Oui.

— Tu sais donc ce que nous avons fait ?

— A peu près...

— Cette fois, reprit Bastide en s'adressant aux deux autres, en voici un qui ne sortira pas vivant de nos mains... Nous serions perdus... Demain, il dirait tout. Vous plaît-il d'être arrêtés ?

— Non, firent Jausion et Collard, il faut nous en défaire.

Bastide, appuyé sur son fusil, se retourna vers le mendiant.

— Notre sûreté exige que tu disparaisses, lui dit-il. Allons, fait demi-tour.

— Pourquoi ? fit Gastanbide en levant ses yeux brûlés de fièvre. Maintenant que je me suis vengé, je ne tiens plus à la vie.

Bastide prit du champ et faisant tournoyer dans l'air son fusil, en abattit la crosse sur la tête du mendiant...

Il s'abattit, le crâne ouvert, les bras étendus.

— Il ne parlera pas ! dit froidement Bastide.

— Que va-t-on faire de ces deux morts ? demanda Jausion. On ne peut pas les porter tous les deux à l'Aveyron...

— Votre jardin est entouré de murs ; nous pourrons sans être vus, les y enterrer.

— Soit.

Ils sortirent et repoussèrent la porte de l'écurie.

— Toi, Collard, va vite chez Rose Ferral... le temps passe, et nous avons bien des choses à faire.

Ils se séparèrent, Bastide et Jausion se dirigeant vers la maison Bancal.

XXII

Après le crime

Les Bancal, Anne Benodt, Missonnier et Bax étaient encore à la même place, immobiles autour du cadavre roulé dans la couverture et laissé sur la table.

Ils causaient à voix basse, sous la tremblante clarté de la chandelle, on aurait dit qu'ils avaient peur d'être entendus par le mort.

Quand le fermier, l'agent de change et Collard rentrèrent, ils racontèrent brièvement les scènes qui venaient d'avoir lieu dans l'écurie de Missonnier, et Bastide apprit à ce dernier ce qu'on attendait de lui.

— Voici de l'argent, lui dit-il en lui donnant quelques écus. Tu achèteras une grande caisse, tu mettras les deux corps dedans, et demain, à la première heure, tu chargeras la caisse sur la voiture...

— Bien.

— C'est ton métier de voiturer toutes sortes de colis, tu n'éveilleras donc aucune curiosité... tu attelleras ton cheval comme d'habitude, et tu te mettras en route, tout bonnement, sans craindre de faire claquer ton fouet... Seulement, tu sortiras d'abord de la ville...

— Entendu.

— Quelques heures plus tard, tu rentreras dans Rodez... tu viendras devant la maison de Jausion, et, là, on t'aidera à transporter la caisse dans une chambre... puis, la nuit venue, nous autres nous enterrerons les deux corps dans le jardin...

A ce moment, on entendit des pas dans le corridor.

Tous, instinctivement, se placèrent devant la table, dans un soudain effroi... mais ce furent Collard et Bousquier qui entrèrent...

— Voici le paquet qu'ils faut porter, dit Collard.

— Et vous savez, Bousquier, fit Bastide, vous ne direz pas un mot de ce que vous aurez fait ce soir.

Bousquier, surpris, regarda l'objet long, informe, étendu sur la table.

— C'est ça, la balle, demanda-t-il d'un air incrédule.

— Ce n'est pas du tabac.

— Qu'est-ce donc ?

— Un corps dont il faut nous débarrasser...

Mais le porte-faix recula, pris d'une vive inquiétude.

— Tu le porteras, dit Bastide en élevant la voix. Et tu garderas ensuite le silence, ou sinon tu ne feras pas de vieux os...

Je fis raisonner la crosse de son fusil sur le carreau, et Bousquier ne se défendit plus.

— Je n'ose le porter seul, dit-il.

— C'est bien, nous l'aiderons...

Bancal alla prendre sous la cage de l'escalier deux longs manches de pioches, que l'on introduisit sous les cordes.

— Allons ! dit Bastide, d'un ton si résolu que personne n'osa reculer.

Collard et Bancal prirent chacun un bout des bâtons, Bax et Bousquier mirent les autres extrémités sur leurs épaules, et l'on sortit, en laissant les deux femmes dans la cuisine, pour effacer jusqu'aux moindres traces du crime.

Dehors, ils suivirent la rue des Hebdomadiers, dans la direction du Terral.

Bastide, armé de son fusil, marchait en avant ; Jausion et Missonnier suivaient.

Le funèbre cortège descendit le Terral sans autre rencontre que celle d'un ouvrier, qui tomba sur le pavé, sous un formidable coup de poing de Bastide.

Dix heures sonnèrent comme ils passaient devant la cathédrale.

Les sons du bronze, que le vent portait au loin, vibraient lugubrement dans la nuit.

Quand ils eurent franchi la porte de ville, deux bourgeois attardés passèrent à quelque distance. On les entendit murmurer des jurons et, subitement, ils entrèrent dans la ruelle courant, pris de frayeur à la vue de ce groupe qui marchait lentement sans prononcer une parole.

Le boulevard d'Estourmel était désert.

Mais au coude qu'il faisait pour rejoindre les Ambergues, un homme encore vint droit sur les assassins.

Ils n'eurent que le temps de se jeter dans l'ombre d'une ruelle : celle du jardin Bourguet.

Ils déposèrent un instant le cadavre sur le sol.

Quand ils se furent reposés, ils sortirent de la ville par un chemin de charrette qui descendait vers l'Aveyron.

Seulement, ce chemin aboutissait à des prés et des champs, où il n'y avait plus qu'un sentier très étroit.

Collard et Bousquier durent porter seuls le paquet, ce qui rendit la marche plus lente et plus difficile.

L'Aveyron coulait au bas d'un profond ravin, dont les bords escarpés obligèrent les meurtriers à de grandes précautions.

Ils durent traîner leur victime sur le roc, jusqu'à la rive de l'Aveyron, dont les eaux noires roulaient sourdement, en face le moulin des Besses.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL HAVEZ
DRAGÉES - CHOCOLATS
LILLE Rue Nationale, 89 LILLE